



Rilly au fil des saisons

On est tous artistes... et vous ?

Création d'une œuvre artistique

*Pour mettre en valeur un site patrimonial et environnemental
de la commune de Rilly la Montagne*

A partir de juillet 2018



Organisation : commune de Rilly la Montagne



Création d'une œuvre artistique



Pour mettre en valeur un site patrimonial et environnemental de la commune de Rilly la Montagne, au fil des saisons

Déroulement du projet

- Dans un 1^{er} temps, les participants réalisent leur œuvre (peinture, photo, dessin, etc.). Il s'agit de mettre en valeur un site patrimonial et environnemental de Rilly la Montagne au travers d'une démarche artistique

de juillet 2018 à avril 2019

- Dans un 2^{ème} temps, les artistes présentent leurs œuvres,

le samedi 25 mai 2019

Votre sujet d'étude

Depuis 2010, Rilly la Montagne est labellisé village 4 fleurs, au Concours national des villes et villages fleuris. Ses rues et places fleuries, son patrimoine architectural, son vignoble et sa forêt font de Rilly la Montagne une commune où il fait bon vivre.

Donc, tout au long des saisons, vous pourrez choisir un site particulier de la commune : la seule contrainte est qu'il soit possible de reconnaître un élément de Rilly la Montagne.

Les publics visés

- Les habitants de Rilly la Montagne de tout âge
- Les scolaires de Rilly la Montagne (Collège la Source, Pôle Scolaire l'Orée du bois et Ecole Jeanne d'Arc)
- Les parents d'enfants scolarisés sur notre commune
- Les membres de clubs artistiques des villes et villages environnants
- Les amateurs d'art

Exposition de votre œuvre, le samedi 25 mai 2019

- Lors d'une journée festive organisée dans le village, exposition sur le parcours de la balade fleurie et romantique, agrémenté par divers stands gastronomiques, artisanaux et par des animations.
- Organisation également d'une randonnée pédestre.
- Remise d'un cadeau à chaque artiste, en soirée, après le verre de l'amitié.



Droits d'auteur

- L'œuvre reste la propriété intellectuelle de l'artiste.
- Les droits photographiques sont cédés gratuitement pour la promotion, durant le temps de la présentation de l'œuvre.
- Les photographies seront utilisées pour la promotion et la diffusion des activités de Rilly la Montagne (site internet de la commune, affiches, réseaux sociaux, revue municipale).

Engagement et responsabilité

- L'œuvre ne sera pas assurée. Aucun gardiennage n'est prévu.
- En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée de quelque manière que ce soit en cas de dégradation, de perte ou de vol.
- L'artiste s'engage à respecter le cadre naturel où il s'installera pour travailler et exposer, et faire en sorte que l'œuvre mette en valeur l'environnement de la commune.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet, merci de nous faire parvenir votre inscription (gratuite) à partir de juillet 2018

Renseignements et contacts

Mairie de Rilly la Montagne

Tél. : 03 26 03 40 10

Courriel : mairie@rilly-la-montagne.fr

Site internet : www.rilly-la-montagne.fr

Référent : Patrick MANCEAUX

Tél. : 06 18 60 05 72

Courriel : patrick.manceaux61@orange.fr